



**- DEMANDE DE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT DE L'EXISTANT  
DANS LE CADRE D'UNE TRANSACTION IMMOBILIERE -**

|   |  |
|---|--|
| <b>Identification du propriétaire</b>   | Nom : .....<br>Prénom : .....<br>Adresse : .....<br>.....<br>Téléphone (fixe ou mobile): ____/____/____/____/____  |
| <b>Identification du bien à contrôler</b>   | Adresse : .....<br>.....<br>Section : .....<br>Parcelle : .....  |
| <b>Identification du mandataire à contacter pour le contrôle (si existant)</b>  | Raison sociale : .....<br>Nom : .....<br>Prénom : .....<br>Adresse : .....<br>.....<br>Téléphone (fixe ou mobile): ____/____/____/____/____  |
| <b>Adresse à laquelle doit être envoyée le rapport (si différente de l'adresse du propriétaire)</b>   | Raison sociale : .....<br>Nom : .....<br>Prénom : .....<br>Adresse : .....<br>.....  |
| <b>Prescriptions pour un bon déroulement du contrôle.</b><br>En cas de non-respect de ses prescriptions, les techniciens contrôleurs peuvent être amenés à ne pas poursuivre le contrôle. | A réception de la présente demande dûment complétée, la Direction de l'Assainissement et de l'Eau de Saint-Louis Agglomération dispose d'un délai minimum de 15 jours pour réaliser le contrôle. |
|   | Les ouvrages d'assainissement doivent être accessibles.  |
|   | Une présence d'eau courante est indispensable.   |
|   | Le propriétaire ou son mandataire doit être présent durant toute la durée du contrôle.   |



Le délai de traitement pour l'envoi du rapport après la réalisation du contrôle est d'une semaine.

Cette prestation est soumise à facturation. Le tarif est fixé à 120 € par bien contrôlé. Une facture vous parviendra ultérieurement par l'intermédiaire du Trésor Public. Ne pas joindre de règlement à ce formulaire.

Je reconnais avoir pris connaissance du tarif applicable pour ce contrôle et des prescriptions pour le bon déroulement du contrôle.

|           |             |
|-----------|-------------|
| Date      | ___/___/___ |
| Signature |             |

Ce formulaire doit être renvoyé dûment complété et signé à Saint-Louis Agglomération :

- soit par e-mail à [froehly.kelly@agglo-saint-louis.fr](mailto:froehly.kelly@agglo-saint-louis.fr)
- soit par voie postale à Saint-Louis Agglomération – Direction de l'Assainissement et de l'Eau – Place de l'Hôtel de Ville – CS 50199 – 68305 SAINT-LOUIS Cedex

*« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Saint-Louis Agglomération pour délivrer une attestation de conformité du dispositif privatif d'assainissement de la propriété désignée ci-dessus dans le cadre d'une mutation foncière. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées au personnel de la Direction de l'Assainissement et de l'Eau de Saint-Louis Agglomération. Conformément à la loi informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement européen sur la protection des données du 14 avril 2016 (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant ainsi que votre droit de rectification et d'opposition à leur utilisation en contactant le délégué à la protection des données de Saint-Louis Agglomération à l'adresse suivante [dpo@agglo-saint-louis.fr](mailto:dpo@agglo-saint-louis.fr). »*

